



**ARRETÉ MUNICIPAL  
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
DANS LA GRAND'RUE, RUE DES ECOLES ET RUE DE ZILLISHEIM**

**Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918**

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** la décision de célébrer la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 le lundi 11 novembre 2024 entre 9 h 00 et 12 h 00 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, pour la sécurité publique et le bon déroulement de la cérémonie, d'y réglementer le stationnement et la circulation aux abords du Monument aux Morts.

**ARRETE**

- Article 1er :** En raison de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, le lundi 11 novembre 2024, la circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée dans la rue des Écoles, la Grand'Rue et la rue de Zillisheim.
- Article 2** Durant la manifestation, les abords du Monument aux Morts et de la mairie seront temporairement barrés à toute circulation dans la rue des Écoles, rue Traversière et Grand'Rue (du N° 34 au N° 44).
- Des déviations seront provisoirement mises en place comme suit :
- au carrefour rue des Étangs / rue des Écoles vers la rue des Vergers et rue des Plumes
  - à l'angle Grand'Rue / Rue des Plumes vers la rue des Plumes, rue des Vergers
  - à l'angle Grand'Rue / Rue de Zillisheim vers la Grand'Rue, rue de Heimsbrunn et rue de Galfingue
- Article 3** Le stationnement sera interdit sur les emplacements situés sur le parking de la mairie, ainsi que sur les emplacements matérialisés rue de Zillisheim entre le N° 1 et le N° 15.
- Article 4** Des panneaux de signalisation réglementaires, ainsi que des barrières seront posés par les services techniques municipaux pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 5** Ampliation à
- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
  - À la Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM
  - Aux habitants

HOCHSTATT, le 25 octobre 2024  
Le Maire,  
Matthieu HECKLEN

